

Mon compte formation : Le Ministère du travail renouvelle sa confiance à la Caisse des Dépôts pour mettre en œuvre la politique publique de formation professionnelle continue et de développement des compétences

Paris, le 20 juillet 2026

Par la signature ce 16 juillet d'une nouvelle Convention d'objectifs et de performance (COP) pour la période 2026-2028, l'Etat renouvelle sa confiance à la Caisse des Dépôts pour proposer des services simples et innovants en faveur des parcours professionnels, de l'employabilité et des compétences. Cette Convention comprend de nombreuses nouveautés fondées sur des services digitaux innovants. Elle prévoit l'amplification résolue des démarches partenariales et le renforcement de la lutte contre la fraude.

Dans un contexte marqué par des mutations d'envergure, incluant les transitions numérique, écologique et démographique, cette nouvelle feuille de route réaffirme que le développement des compétences constitue un levier essentiel de compétitivité, d'employabilité et de souveraineté économique.

Olivier Sichel, Directeur général de la Caisse des Dépôts commente : *« Le développement des compétences tout au long de la vie constitue un enjeu majeur de souveraineté. Dans un monde où l'intelligence artificielle redessine les métiers, où la transition écologique transforme les filières et où la réindustrialisation exige des savoir-faire d'excellence, la France doit impérativement investir dans le capital humain de ses actifs. Cette convention nous donne les moyens d'être à la hauteur de cet enjeu : un passeport de compétences généralisé, un écosystème de cofinancement des formations mobilisé sur les besoins en compétences sur le marché du travail, et une intelligence artificielle mise au service de la protection des fonds publics. C'est une feuille de route ambitieuse que nous sommes fiers de porter aux côtés de l'Etat ! »*

Faire converger les aspirations professionnelles individuelles et les besoins de l'économie en matière d'emploi et de compétences, notamment dans les secteurs stratégiques : en s'appuyant sur la dynamique mise en œuvre via la plateforme moncompteformation et ses services, la convention 2026-2028 vise à apporter une réponse forte et globale à cet enjeu en activant différents leviers :

1- Créer un univers cohérent au service du développement des compétences et des parcours professionnels

- Déployer à grande échelle le Passeport de compétences, outil pivot conçu pour centraliser, tracer et valoriser de manière fiable les acquis, diplômes et expériences des 66,5 millions de Françaises et de Français tout au long de leur vie, dès 16 ans.
- Généraliser le Passeport de prévention, opérationnel pour les usagers dès novembre 2026, afin de tracer les compétences en santé-sécurité, et ainsi répondre aux enjeux de prévention des risques professionnels.
- Poursuivre l'amélioration continue de l'ergonomie de la plateforme numérique moncompteformation et moderniser en profondeur les expériences des différents utilisateurs : fluidifier les parcours, optimiser le moteur de recherche, faciliter et simplifier les démarches. En capitalisant sur l'analyse des données et l'identification des publics, la Caisse des Dépôts va guider efficacement chaque utilisateur, qu'il soit actif, employeur ou financeur.

2- Développer les démarches de co-financement des formations et mobiliser les différents financeurs

La convention prévoit d'amplifier l'ingénierie financière partagée, pour inciter les financeurs (entreprises, branches professionnelles, OPCO, régions) à s'approprier les mécanismes de cofinancement du CPF. Cette démarche, au-delà de contribuer à la soutenabilité financière des dispositifs, doit concourir à mieux articuler l'effort de formation avec les besoins de compétences réels des entreprises et des territoires, en particulier au sein des secteurs stratégiques.

Le hub de données AGORA, espace unique d'analyse de la formation, permet également d'éclairer les décisions stratégiques des acteurs économiques, en s'appuyant sur la force de l'analyse de la donnée.

3- Amplifier la politique de lutte contre la fraude, en s'appuyant sur les nouveaux leviers de régulation et de contrôle

La sécurisation de la bonne utilisation des financements du CPF constitue une priorité forte de cette COP, sur l'intégralité du parcours usager. Les conditions d'accès aux services sont renforcées, depuis l'authentification numérique des titulaires jusqu'au référencement strict des organismes de formation et des certificateurs. En coordination avec les services de l'État, les contrôles s'exercent tout au long du parcours sur la plateforme. Cette dynamique proactive de lutte contre la fraude va s'amplifier grâce à l'automatisation de flux d'informations et à un recours accru à l'intelligence artificielle pour améliorer encore la détection des comportements frauduleux.

La plateforme AGORA évolue également pour s'enrichir d'une dimension lutte contre la fraude, permettant de centraliser et d'harmoniser la politique de signalement des fraudes, en partageant mieux les informations entre acteurs.

4- Adosser la performance financière à la robustesse technologique du système d'information

La Caisse des Dépôts intègre en continu les évolutions réglementaires ou politiques fixées par l'Etat, tout en luttant contre l'obsolescence technique et les cybermenaces, pour garantir la disponibilité constante du service public numérique, l'accessibilité universelle et l'intégrité absolue des données personnelles des utilisateurs.

L'action de la Caisse des Dépôts aux côtés de l'Etat vise également à garantir une gestion rigoureuse et performante des dispositifs qui lui sont confiés. La COP formalise de nouveaux outils de gouvernance, de reporting et d'évaluation partagés avec l'État, s'appuyant sur des indicateurs de performance quantitatifs et qualitatifs et des analyses plus poussées de l'impact des formations sur l'employabilité et les parcours professionnels des actifs.

À propos du groupe Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires.

Elle regroupe cinq domaines d'expertise : les politiques sociales (retraite, formation professionnelle, handicap, grand âge et santé), les gestions d'actifs, le suivi des filiales et des participations, le financement des entreprises (avec Bpifrance) et la Banque des Territoires.

caissedesdepots.fr - **in** **f** **@** **▶**

Contacts presse

Laurence Margoline – laurence.margoline@caissedesdepots.fr – 06 07 44 09 91